
Conférence du désarmement

19 octobre 2012

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent quarante-quatrième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 31 janvier 2012 à 10 h 15

Président: M. Luis Gallegos Chiriboga..... (Équateur)

GE.12-63178 (F) 260514 280514



* 1 2 6 3 1 7 8 *

Merci de recycler 



Le Président (*parle en espagnol*): Je déclare ouverte la 1244^e séance plénière de la Conférence du désarmement. J'invite la Conférence à se prononcer sur trois demandes supplémentaires émanant d'États non membres de la Conférence qui souhaitent être autorisés à participer à nos travaux. Les demandes, publiées sous la cote CD/WP.570/Add.1, ont été adressées par les États suivants: Koweït, Monténégro et Soudan. Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter le Koweït, le Monténégro et le Soudan à participer à nos travaux conformément au Règlement intérieur?

Il en est ainsi décidé.

Lors de la séance plénière de la semaine dernière, j'ai eu l'honneur de vous soumettre un document de réflexion, qui porte la cote CD/1929. Il s'agit d'un document de travail de la présidence intitulé «Thèmes de réflexion». Son propos principal est d'inciter les délégations à entamer des discussions franches sur l'orientation à donner à la Conférence du désarmement et d'obtenir la collaboration et la participation de tous dans la poursuite de ce que je pense être notre objectif commun, à savoir aller de l'avant pour que la Conférence puisse accomplir un travail utile et mener à bien la mission que nous a confiée l'Assemblée générale dans une résolution. Je vais m'arrêter là et donner maintenant la parole aux délégations.

M. Borodavkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Je suis très heureux de prendre la parole devant la réunion plénière de la Conférence du désarmement, seule instance internationale faisant autorité dans le domaine de la sécurité. La Conférence a rendu de grands services à la communauté internationale, et elle est forte d'un très riche passé, mais elle traverse actuellement une période difficile.

C'est ma première déclaration en tant que représentant permanent à la Conférence. C'est pour moi un grand honneur de rejoindre les rangs de diplomates expérimentés et compétents qui s'efforcent de trouver des solutions aux problèmes actuels de désarmement. J'espère que nos efforts conjoints produiront des résultats positifs et permettront de renforcer la sécurité internationale par la voie du désarmement.

Sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve et mettre en œuvre d'autres mécanismes multilatéraux de désarmement sont des tâches prioritaires pour la Conférence. Nous partageons l'évaluation pertinente de la situation, souvent exposée en ces lieux, qui attribue l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence à des considérations politiques et au fait que les travaux de la Conférence ont trait à la question la plus sensible qui soit, à savoir la sécurité des États. Nous sommes persuadés qu'il nous faut non pas viser une restructuration radicale des institutions mais chercher à mobiliser la volonté politique nécessaire pour mettre en place des mécanismes de négociation multilatérale en vue d'élaborer des accords universels de désarmement et de non-prolifération.

Il est satisfaisant de constater que les États ici présents souhaitent que la Conférence conserve son rôle d'instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous remercions le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de la Conférence, M. Tokayev, pour leurs efforts de promotion de l'action multilatérale en faveur du désarmement. Cependant, les discussions sur l'avenir du système multilatéral de désarmement qui se sont déroulées l'année dernière sous diverses formes nous font comprendre que nous devons désormais faire face à nos responsabilités et faire un choix: accepter les compromis et s'atteler concrètement au règlement des problèmes les plus urgents en matière de désarmement multilatéral, ou bien risquer la paralysie et l'effondrement du dispositif de désarmement de l'ONU. Il est totalement inacceptable de maintenir le statu quo alors que les décisions de procédure prises par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la base des rapports de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies ne font que souligner l'incapacité de ces instances à travailler de manière efficace.

Malheureusement, force est de constater que, dans l'ensemble, très peu de résultats positifs ont été obtenus dans le domaine du désarmement multilatéral. Il y en a eu cependant quelques-uns, qu'il convient de souligner.

L'un des événements les plus importants et les plus lourds de conséquences survenus l'année écoulée a été l'entrée en vigueur du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Les parties ont déjà commencé à mettre en œuvre pleinement leurs engagements à ce titre. Ce traité est fondé sur les principes d'équité, de parité et de la sécurité égale et indivisible des parties, ce qui est fondamental. Nous sommes persuadés que les réductions des armements nucléaires prévues par le Traité contribueront à renforcer la sécurité et la stabilité internationales, à consolider le régime de non-prolifération nucléaire et à élargir le processus de désarmement nucléaire.

La Russie est fermement déterminée à débarrasser l'humanité de la menace nucléaire et elle est ouverte au dialogue sur le désarmement nucléaire. Elle exige parallèlement que toute nouvelle mesure envisagée et adoptée à cet effet soit parfaitement conforme au principe de la sécurité égale et indivisible pour tous.

La controverse sur les missiles antibalistiques (ABM) illustre bien la complexité des problèmes de sécurité actuels et les liens étroits existant entre les différents facteurs ayant une influence sur la stabilité stratégique. Le Président russe, Dimitri Medvedev, a justifié la position russe dans une déclaration faite le 23 novembre 2011 sur la situation relative au système ABM dans les pays de l'OTAN en Europe; il a estimé qu'un renforcement accéléré et non limité de la capacité du système ABM par un camp ou, pire encore, par une coalition militaire, contraignait inévitablement l'autre camp à développer son arsenal offensif ou à adopter d'autres réponses asymétriques par mesure de compensation. Il faut également signaler que les plans de déploiement des ABM élaborés sont mondiaux de par leur nature et ne se limitent pas exclusivement au continent européen. Par conséquent, accélérer les projets ABM sans prendre en compte les intérêts d'autres États nuit considérablement à la stabilité stratégique et à la sécurité internationale. Comme l'a souligné le Président Medvedev, de telles mesures peuvent porter atteinte à la mise en œuvre au plan international des conditions nécessaires à l'adoption de mesures supplémentaires dans le domaine du désarmement et, partant, de la maîtrise des armements. D'autres éléments tels que le déséquilibre toujours croissant des armes classiques en Europe, les projets d'implantation d'armes dans l'espace, la création d'armements stratégiques offensifs non nucléaires et les risques de prolifération ne peuvent être que source de déstabilisation.

La Russie n'a cessé de faire valoir que les obstacles mondiaux et régionaux actuels au régime de non-prolifération nucléaire ne pouvaient être surmontés qu'en s'appuyant sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Dans ce cadre, nous sommes heureux de constater que des mesures concrètes ont commencé à être prises pour mettre en œuvre les décisions adoptées lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui prévoient une série d'actions visant à renforcer le Traité en s'appuyant sur l'équilibre vérifié de ses trois piliers que sont la non-prolifération, le désarmement nucléaire et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité collaborent activement afin de s'acquitter de leurs obligations dans ce cadre. Par ailleurs, les décisions de la Conférence du désarmement sont complexes et leur mise en œuvre requiert la contribution de tous les participants. En outre, il est important que tous les pays respectent pleinement et strictement les résolutions 1540 (2004) et 1887 (2009) du Conseil de sécurité dans le cadre des efforts mondiaux de non-prolifération.

Nous aimerions mettre l'accent sur l'importance qu'il y a à mettre en œuvre les décisions prises lors de la conférence d'examen du TNP de 2010 au sujet de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destructions massives et de leurs vecteurs. Nous estimons que la tenue d'une conférence sur ce sujet en 2012 est une question

prioritaire. Le succès d'un tel événement reposera largement sur la participation de l'ensemble des pays du Moyen-Orient et sur leur désir d'engager un dialogue constructif. Nous nous félicitons de la nomination par le Secrétaire général de l'ONU du Vice-Ministre des affaires étrangères de la Finlande, M. Jaakko Laajava, comme coordonnateur de la Conférence. La Russie, en tant que coauteur de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et en tant que dépositaire du TNP, continuera à collaborer pleinement aux travaux préparatoires de la Conférence, conformément à ses obligations et aux décisions prises lors de la Conférence d'examen.

Nous estimons qu'une ratification plus rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est indispensable pour que ce dernier entre en vigueur le plus rapidement possible. Nous nous félicitons par conséquent de la ratification du TICE par l'Indonésie (un État visé à l'annexe II) ainsi que par le Ghana, le Guatemala et la Guinée. Nous demandons instamment à tous les États, et notamment à ceux dont dépend l'entrée en vigueur du Traité, de signer et ratifier celui-ci dès que possible.

La reprise, le plus rapidement possible, des travaux de fond à la Conférence du désarmement est dans l'intérêt de la Russie. Comme vous le savez, nous avons diffusé à titre informel, lors de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et lors des consultations qui se sont déroulées à Genève, une proposition qui, d'après nous, pourrait constituer la base des travaux de fond de la Conférence. Nous proposons de commencer, dans le cadre d'un programme de travail équilibré, par l'élaboration des grandes lignes d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, tout en poursuivant des débats constructifs sur les trois autres questions centrales que sont le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention de la course aux armements dans l'espace. Un accord sur le programme de travail de la Conférence permettrait non seulement de sortir d'une impasse prolongée mais constituerait également une solution de remplacement acceptable aux propositions de refonte complète du dispositif de désarmement de l'ONU. Nous remercions les nombreuses délégations qui soutiennent notre approche. Bien que nous n'ayons pu, pour différentes raisons, saisir l'occasion de parvenir à un accord pendant les travaux de la Première Commission lors de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, notre proposition est toujours d'actualité.

À la Conférence du désarmement, notre priorité reste indubitablement la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. Nous souhaitons que davantage de délégations participent au projet russo-chinois de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, présenté en février 2008. Nous pensons que ce traité, une fois conclu, contribuera non seulement à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, mais permettra aussi d'anticiper les évolutions de la situation stratégique. Il renforcera également la sécurité internationale. Nous sommes convaincus que tous les États qui bénéficient de l'utilisation pacifique de l'espace ont tout à y gagner. L'examen de ce projet dans un grand nombre d'instances, y compris des conférences internationales et la Première Commission de l'Assemblée générale, a suscité un intérêt considérable de la part de la communauté internationale. Nous demandons à tous les États intéressés de participer plus activement à nos travaux.

Un des éléments principaux de ce traité sera la mise en place de mesures de transparence et de renforcement de la confiance en ce qui concerne les activités dans l'espace. Cette année, un groupe d'experts gouvernementaux commencera ses travaux, notamment afin d'étudier l'applicabilité et le développement général de ces mesures, et d'élaborer des recommandations pratiques. Nous souhaitons aussi examiner la question du désarmement nucléaire.

La Russie est favorable au lancement de négociations dans le cadre d'un programme de travail équilibré et sur la base du mandat Shannon. Nous estimons que commencer l'examen d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles parallèlement à la

Conférence sans la participation de tous les États qui possèdent des arsenaux nucléaires est contreproductif. L'élaboration de ce traité devrait selon nous constituer une mesure multilatérale visant à renforcer le régime du TNP.

Nous ne sommes pas opposés à la constitution d'un groupe de travail ayant pour mandat d'organiser des discussions pour réfléchir quant au fond à des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Nous sommes favorables à l'élaboration d'un accord mondial sur les garanties de sécurité tenant compte de la doctrine militaire de la Russie dans ce domaine. Nous pensons que la création de zones exemptes d'armes nucléaires, sur la base des principes approuvés par l'Assemblée générale en 1999, serait une manière pour les États non dotés d'armes nucléaires d'obtenir des garanties de sécurité juridiquement contraignantes. Nous appuyons l'élargissement du champ géographique des zones exemptes d'armes nucléaires dans le cadre plus large du règlement des problèmes liés à ces garanties. Nous nous félicitons de la création de nouvelles zones, tout particulièrement en Asie centrale. Nous rappelons que, en mars 2011, la Russie a signé et ratifié le Protocole au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Nous sommes satisfaits de l'issue des négociations entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous sommes prêts à examiner le statut d'État exempt d'armes nucléaires pour la Mongolie.

Nous sommes favorables à la proposition d'élargissement de la composition de la Conférence et à la nomination d'un coordonnateur sur la question. Nous pensons que la composition de la Conférence doit refléter les réalités contemporaines et intégrer tous les partenaires dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Nous aimerions examiner plus avant la question de la plus grande participation de la société civile aux travaux de la Conférence du désarmement, en suivant l'exemple de la Conférence d'examen du TNP et de la Première Commission de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président, c'est à vous que revient, en tant que premier Président de la session de 2012 de la Conférence, le soin d'élaborer le cadre conceptuel de la session et d'en organiser les travaux. Notre tâche commune première est de parvenir dès que possible à un consensus sur le programme de travail, et de reprendre les travaux de fond. Je tiens à vous assurer, ainsi qu'à l'ensemble des présidents de la session de 2012 de la Conférence du désarmement, de la volonté de la délégation de Russie de contribuer à la recherche d'un compromis. Nous sommes disposés à collaborer et sommes ouverts au dialogue.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie, auquel je souhaite la bienvenue à la Conférence. Je lui souhaite plein succès dans ses travaux.

M. Bhattarai (Népal) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ma délégation vous félicite de votre accession à la première présidence de la session de la Conférence du désarmement de 2012 et vous assure de son plein appui.

Le Népal attache une grande importance aux travaux de la Conférence. Nous souhaitons que cette unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement soit efficace et sorte de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps. Nous réclamons la revitalisation de ses travaux sans tarder afin que les négociations sur les questions urgentes puissent avancer.

Ma délégation s'associe aux propos tenus la semaine dernière par l'Ambassadeur de Croatie, au nom du groupe informel des États observateurs; ce dernier a réclamé des progrès dans l'élargissement de la composition de la Conférence. Étant donné l'interdépendance des questions relatives à la sécurité mondiale, nous pensons qu'une

composition plus représentative et plus ouverte renforcera l'appui international et fera progresser dans le programme du désarmement.

Le Népal n'a cessé de plaider en faveur d'une élimination générale et complète de toutes les armes de destruction massive, y compris des armes biologiques, chimiques, nucléaires et radiologiques, selon un calendrier précis. Nous prôtons l'élimination totale de toutes les armes nucléaires pour parvenir une fois pour toutes au désarmement et à la non-prolifération nucléaire. Nous sommes fermement convaincus que les armes ne permettent jamais de résoudre un problème, où qu'il survienne. Aucune solution durable ne sera possible sans que des mesures concertées soient prises pour atteindre l'objectif du désarmement. À l'heure où le monde est confronté à de multiples crises d'une complexité et d'une ampleur considérables, nous pensons qu'il est essentiel d'adopter une approche globale du désarmement selon un processus vérifiable, universel et irréversible afin d'aller rapidement de l'avant.

Il est urgent d'un point de vue moral et économique de procéder au désarmement. À l'heure où la faim et la pauvreté ont atteint dans le monde un niveau sans précédent en termes absolus, les dépenses militaires sont paradoxalement plus élevées que jamais. Alors que nous risquons de ne pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement qui ont été fixés pour plus de la moitié de la population mondiale pour la seule raison qu'il nous a manqué 100 milliards de dollars par an pour y parvenir, nos discours sur un seul monde, une seule planète, une seule humanité et une seule société mondiale sont indécentes. Un rapport de l'ONU indiquait récemment qu'il nous restait très peu de temps pour prendre les dispositions nécessaires afin de s'assurer qu'il y aura assez de nourriture, d'eau et d'énergie pour répondre aux besoins d'une population croissante et éviter à 3 milliards de personnes de connaître la pauvreté. Pour que la situation s'améliore, les ressources destinées à la constitution d'arsenaux militaires devraient être consacrées à l'édification de la paix et de la prospérité.

Nous sommes très préoccupés par l'incapacité actuelle à élaborer une stratégie cohérente en vue de l'élimination totale de l'armement nucléaire. Ce n'est que sous l'effet de la détermination politique des grandes puissances et de leurs efforts concertés pour parvenir au désarmement que le processus de désarmement nucléaire total pourra se mettre en marche et permettre l'investissement de très nombreuses ressources matérielles et techniques dans la paix, la sécurité, le développement et la coopération internationale. La communauté internationale doit également collaborer au renforcement du contrôle des armes légères afin d'éviter que celles-ci ne soient utilisées à mauvais escient par des acteurs non étatiques.

Le Népal héberge le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Nous œuvrons sans relâche pour faire du Centre une entité régionale de l'ONU efficace dans le renforcement de l'entente et de la confiance pour la paix et le désarmement au niveau régional. Nous pensons que les mécanismes régionaux complètent les mesures en faveur du désarmement mondial. Étant donné l'importance croissante de la région Asie-Pacifique, nous considérons que le processus de Katmandou doit être relancé pour faciliter le dialogue et l'examen de nombreux problèmes d'actualité dans la région, y compris s'agissant du renforcement de la confiance. Nous demandons par conséquent à la communauté internationale, notamment aux États membres de la région Asie-Pacifique, de soutenir davantage le Centre afin qu'il renforce ses travaux et axe la promotion de la paix et de la sécurité internationales sur une approche multilatérale.

Enfin, le Népal reste déterminé à travailler en collaboration avec les États membres pour promouvoir la cause du désarmement, par le biais de processus régionaux et multilatéraux de désarmement universel, à honorer ses engagements internationaux en application des traités et accords en la matière et à créer un environnement propice au désarmement total.

M. Strohal (Autriche) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre prise de fonctions et saluer l'énergie avec laquelle vous essayez de nous faire aller de l'avant. Ma délégation vous assure, vous-même, votre délégation et les présidents qui vous succéderont cette année, de son plein appui. Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux Ambassadeurs.

Monsieur le Président, nous pensons comme vous qu'il est grand temps d'ouvrir un débat plus franc sur les causes profondes de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence et sur les approches novatrices que l'on pourrait adopter pour en sortir. Par conséquent, nous nous félicitons de votre proposition d'engager au sein de cette instance un débat franc et ouvert sur l'avenir de la Conférence, auquel nous serons heureux de contribuer.

L'Autriche estime que des régimes de désarmement multilatéraux opérationnels sont une composante essentielle d'un cadre de sécurité international sain fondé sur une approche de la sécurité humaine. La Conférence a joué un rôle important à cet égard par le passé. Cependant, depuis plus de dix ans, les quelques progrès que l'on a pu observer en matière de désarmement multilatéral ont été accomplis hors de cette instance. Plus la Conférence est restée dans l'impasse et a été dans l'incapacité de s'acquitter de son mandat visant à résoudre les problèmes actuels urgents en matière de sécurité, plus elle a perdu de sa crédibilité et de sa légitimité en tant qu'organe multilatéral de négociation sur le désarmement.

L'Autriche a suivi cette évolution avec beaucoup d'inquiétude et a pris part ces dernières années à plusieurs initiatives. Quand nous faisons partie du collège des six présidents, nous nous sommes employés avec ardeur à équilibrer le programme de travail en fonction des différentes questions prioritaires.

En 2010, suite à la réunion de haut niveau organisée par le Secrétaire général de l'ONU, nous avons présenté à l'Assemblée générale une résolution sur la revitalisation de la Conférence et la relance des négociations multilatérales sur le désarmement.

Cependant, la session de la Conférence s'est écoulée l'année dernière sans que l'on puisse entamer des négociations de fond, malgré les efforts soutenus de plusieurs délégations.

À l'automne dernier, nous avons donc présenté, avec le Mexique et la Norvège, une autre résolution à l'Assemblée générale, qui vise à changer d'orientation en s'écartant des débats de procédure pour s'attacher aux éléments de fond figurant dans le programme de la Conférence.

Cette proposition est fondée sur notre conclusion selon laquelle les États devront faire preuve d'une plus grande flexibilité pour sortir de cette véritable impasse. Il faudra aussi que l'ensemble des parties prenantes reconsidèrent certaines positions inflexibles qui sont au cœur de nos problèmes.

Notre proposition était simple. Dans l'hypothèse où la Conférence ne parviendrait toujours pas à s'entendre sur un programme de travail, des groupes de travail à composition non limitée basés à Genève seraient constitués sur toutes les questions faisant actuellement l'objet de désaccords aussi longtemps que la Conférence resterait dans l'impasse.

La proposition battait en brèche certaines convictions fortement enracinées concernant la priorité des questions. Depuis plus de dix ans, les États membres de la Conférence sont incapables de s'accorder sur ces priorités. Ma délégation est convaincue que la seule manière de procéder est d'avancer sur toutes les questions sans entrer dans les détails. L'attribution des priorités se fera dans le cadre des négociations multilatérales. On ne peut utiliser ce problème pour empêcher le début des négociations.

Certaines délégations ont estimé que la proposition de New York remettait en question le dispositif du désarmement, dans la mesure où elle envisageait de traiter les questions de désarmement à l'Assemblée générale. Cependant, nous devons admettre le fait que, après presque quinze ans de paralysie, la Conférence du désarmement est actuellement une instance moribonde. Faut-il persister dans une approche qui ne donne de toute évidence aucun résultat, ou tenter autre chose? En fin de compte, proposer de régler ces questions à l'Assemblée générale peut difficilement être interprété comme une remise en cause du dispositif de désarmement de l'ONU. Ce dont nous avons besoin est plutôt une approche d'«union sacrée pour le désarmement».

Les États partisans de l'une ou l'autre position sont très enclins à trouver des raisons pour lesquelles la situation actuelle devrait se poursuivre et pourquoi elle est préférable à la recherche d'une approche différente. Même si d'aucuns déplorent l'absence de progrès au sein de la Conférence, le maintien du statu quo semble être une position plutôt confortable pour plusieurs délégations, et la Conférence est utilisée pour entériner la situation.

Beaucoup s'accordent à reconnaître qu'il y a urgence à procéder au désarmement nucléaire et à s'assurer de la non-prolifération. Une grande majorité d'États souhaite avancer sur ces questions par le biais de la coopération multilatérale. Cependant, alors que nous entamons une nouvelle session, les espoirs de parvenir à un résultat sont minces. Rien ne laisse présager que l'on pourra, dans un délai réaliste, aboutir à un consensus sur un programme de travail constructif et, partant, entamer véritablement les travaux.

Ma délégation estime que le temps est venu de s'interroger sérieusement sur la pertinence de continuer à suivre la méthode utilisée au cours des quinze dernières années, fondée sur le principe selon lequel ce n'est que dans le cadre de cette instance que des progrès pourront être réalisés en matière de désarmement et de non-prolifération, uniquement sur les questions faisant l'objet d'un accord entre tous les États membres et seulement sur la base d'une interprétation rigide de la règle du consensus. Nous devons évaluer les conséquences de la poursuite de cette méthode en termes de crédibilité du régime de désarmement et de non-prolifération et au regard de ses effets sur le multilatéralisme dans son ensemble, et nous demander si nous pouvons nous le permettre, compte tenu des problèmes actuels en matière de sécurité internationale.

Nous estimons qu'il est nécessaire d'explorer de nouvelles pistes et nous pensons que les États sont davantage disposés à le faire. Ce n'est pas de la lassitude que nous avons ressentie lors des délibérations de la dernière Assemblée générale, comme l'on aurait pu s'y attendre, mais le sentiment largement partagé que la paralysie continue des négociations sur le désarmement était devenue intolérable pour la communauté internationale. Le nombre de résolutions présentées à l'Assemblée générale et les débats engagés ont clairement illustré ce phénomène. La session de cette année s'inscrit cependant dans une dynamique différente et est investie d'une responsabilité particulière. L'Autriche est déterminée à travailler avec toutes les délégations intéressées sur cette question et à poursuivre les efforts afin de faire avancer les négociations multilatérales de désarmement.

Le mandat de cet organe est de promouvoir la cause du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et de faire de ce monde un lieu plus sûr débarrassé des armes nucléaires. Si la Conférence échoue cette année encore dans cette entreprise, nous ne pourrons plus éviter de tirer les conclusions qui s'imposent.

Enfin, l'élargissement de la Conférence est une question particulièrement importante pour ma délégation. Comme l'Union européenne l'a redit la semaine dernière, nous sommes très favorables à la poursuite des consultations sur l'élargissement de la composition et nous demandons la nomination sans tarder d'un coordonnateur spécial sur cette question.

L'Autriche est persuadée que les débats sur le désarmement multilatéral et la non-prolifération bénéficient grandement du renforcement du dialogue avec les milieux universitaires et les acteurs de la société civile actifs dans ce domaine. C'est pourquoi nous demandons encore une fois à la Conférence, et tout particulièrement à ce stade, de ne négliger aucune suggestion et de s'engager dans des débats plus ouverts avec l'ensemble des partenaires concernés.

M. Leshno-Yaar (Israël) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, étant donné que je prends la parole pour la première fois sous votre présidence, je vous transmets tous les vœux de succès de ma délégation et vous assure de sa coopération et de son soutien dans vos travaux. Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux Ambassadeurs à la Conférence.

Force est de constater, Monsieur le Président, que vous vous attellez à une tâche considérable. Il s'agit en réalité d'un énorme défi pour nous tous. La Conférence est au point mort depuis très longtemps et de nombreuses délégations ont exprimé leur mécontentement face à la situation actuelle. Cependant, la Conférence conserve son importance et sa pertinence et il est essentiel que nous redoublions d'efforts pour trouver la solution qui lui permettra d'accomplir à nouveau un travail utile.

Le rôle unique de la Conférence dans le désarmement multilatéral lui vaut d'être considérée comme la seule instance multilatérale de négociation. Cette singularité est incontestable même si d'aucuns prétendent le contraire, et même si d'autres instances ont négocié par le passé des instruments dans ce domaine. C'est la composition de la Conférence qui lui confère ce caractère unique, car les principaux partenaires du désarmement en sont membres; elle est unique également en raison de son règlement intérieur, qui est élaboré de manière que les intérêts vitaux de sécurité des États soient pris en compte, et elle est unique dans la mesure où elle reste le seul organe permanent capable de négocier des accords relatifs à la maîtrise des armements et au désarmement, lorsque le contexte se prête au déroulement de négociations sur ces questions dans les instances internationales.

Monsieur le Président, dans le document officiel que vous avez diffusé avant le début de la présente session, ainsi que dans le document CD/1929 qui a été distribué hier, vous demandez aux membres de la Conférence de réfléchir aux nouvelles pistes pouvant être explorées afin que la Conférence soit en mesure d'entamer un travail de fond. Pour reprendre vos propres termes, «pour vaincre la paralysie et l'immobilisme, il faut des idées nouvelles mais, pour cela, il est indispensable de prendre un peu de recul par rapport aux thèmes principaux de la Conférence, et considérer l'ensemble sous un jour nouveau».

À cet égard, j'aimerais évoquer un document qui avait été présenté par Israël à la Conférence, en 2007, sous la cote CD/1822, dans lequel il était proposé à la Conférence d'examiner la question de la menace posée par les transferts d'armes classiques à des terroristes, et de négocier une interdiction claire et globale de ces transferts. Israël a proposé que la question soit traitée dans le cadre du point 7 de l'ordre du jour intitulé «Transparence dans le domaine des armements». Dans les déclarations que nous avons faites en plénière cette année-là et au cours des années qui ont suivi, nous n'avons cessé d'indiquer que, tant qu'un accord ne serait pas trouvé sur les quatre questions centrales, il serait judicieux d'examiner d'autres questions ayant une incidence importante sur la stabilité et la sécurité des États et des régions.

Notre intention n'était pas de remplacer ou de mettre de côté les quatre questions centrales, mais plutôt de trouver un moyen de traiter d'autres questions importantes tant que l'on restait dans l'impasse. Même si, pour certains États membres, les autres questions ne correspondent pas à la vocation première de la Conférence, elles donneraient à cette instance l'occasion d'entreprendre un véritable travail de fond qui pourrait avoir des effets très importants sur la paix et la sécurité.

Rien dans notre proposition ne s'oppose à ce que les États membres se saisissent des quatre questions centrales, dès lors qu'une solution aura été trouvée, qui permettra d'entamer leur examen. Dans l'intervalle, et tant que la situation reste bloquée, nous aimerions nous atteler à d'autres questions importantes et pertinentes. Pour reprendre une expression courante, il serait dommage de jeter le bébé avec l'eau du bain. Le rôle de la Conférence est trop important et les problèmes de sécurité auxquels le monde actuel est confronté sont trop graves pour que nous nous permettions de rejeter la Conférence sous prétexte qu'elle n'est ni utile ni pertinente. Il est possible d'effectuer un travail de fond efficace au sein de la Conférence, même si l'on n'est toujours pas parvenu à un accord sur les quatre questions centrales.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ma délégation forme tous ses vœux de succès pour la tâche importante que vous avez entreprise, à savoir démarrer les travaux de fond dans cette instance. Nous souhaitons la bienvenue à l'Ambassadeur de Russie ainsi qu'aux nouveaux représentants à la Conférence.

Nous nous félicitons que vos travaux, qu'il s'agisse du document non officiel que vous avez publié récemment, des consultations en cours sur un éventuel programme de travail ou du document de réflexion CD/1929, qui a été diffusé hier, fassent ressortir l'urgence qu'il y a à agir.

Il est clair, Monsieur le Président, que vous-même et vos successeurs à la présidence de la session de 2012 n'ont nul besoin qu'on leur rappelle à quel point la communauté internationale est préoccupée par l'avenir de cet organe. La dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies a bien souligné que cette année était une année charnière pour la Conférence.

Les préoccupations face à l'état actuel du dispositif de désarmement, et notamment de la Conférence sur le désarmement, ont été au centre des débats de la Première Commission en octobre dernier. Plusieurs projets de résolution en attestent.

Nous félicitons le Secrétaire général de l'ONU pour tous les efforts qu'il a déployés afin d'attirer l'attention sur cette situation préoccupante. La déclaration qui a été faite par le Secrétaire général la semaine dernière et qui nous a été transmise par le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Tokayev, expose clairement sa préoccupation face à la poursuite de l'impasse à la Conférence et souligne la nécessité d'en sortir rapidement. Comme vous l'indiquez dans votre document de réflexion, les piliers sur lesquels repose la Conférence «ne cessent de s'éroder du fait du manque persistant de résultats».

Les délégations ici présentes savent bien que l'Assemblée générale a adopté sans vote lors de sa dernière session une résolution présentée par l'Afrique du Sud, les Pays-Bas et la Suisse. Cette résolution, et c'est bien naturel, a demandé instamment à la Conférence d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail. Mais l'Assemblée est allée plus loin et a décidé qu'à sa prochaine session, c'est-à-dire fin 2012, elle examinerait les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution et, si nécessaire, étudierait d'autres moyens de faire avancer les négociations multilatérales de désarmement.

La Nouvelle-Zélande entend cela comme un avertissement lancé à la Conférence. Un délai d'un an lui a été accordé pour commencer à faire des progrès de fond, c'est-à-dire entamer concrètement ou être sur le point d'entamer les négociations que l'Assemblée générale nous a chargés de mener il y a longtemps.

Monsieur le Président, vous nous interrogez dans votre document de réflexion sur la question de savoir si nous n'accordons pas trop d'importance au rôle de la Conférence en matière de négociation. Mais, d'après moi, il s'agit de la raison même de notre existence. Les lieux de débat ne manquent pas. Certains, comme la Commission du désarmement, ont reçu un mandat des Nations Unies. La valeur ajoutée de la Conférence a toujours résidé dans l'espoir (de plus en plus théorique, j'en conviens) qu'elle définirait les termes d'accords juridiquement contraignants permettant d'améliorer la sécurité internationale.

Ma délégation est préoccupée depuis longtemps déjà, non seulement par l'incapacité de la Conférence à répondre aux attentes de l'Assemblée générale, mais aussi par la manière dont nous avons compliqué notre tâche en rendant chaque question dépendante d'une autre.

Nous devons soit dissocier les questions soit accepter le fait que poursuivre sur cette voie revient à condamner les questions relatives à un traité sur les matières fissiles et au désarmement nucléaire ainsi que les autres questions centrales à rester éternellement dans l'impasse.

Ma délégation se souvient avec regret de la situation dans laquelle la Conférence se trouvait en 1998; son approche du programme de travail était alors plus pragmatique et nous avons pu nous mettre d'accord sur deux mandats de négociation distincts, l'un sur les matières fissiles et l'autre sur les garanties de sécurité négatives. La Nouvelle-Zélande, qui était à l'époque un nouveau membre, espérait fermement participer rapidement à des négociations constructives qui feraient avancer le programme de sécurité internationale. Malheureusement, ces espoirs ne se sont pas matérialisés.

Il a été dit dans cette salle que la Conférence ne travaillait pas en vase clos, déconnectée de l'environnement international de sécurité. On peut tout aussi bien affirmer que la Conférence ne se trouve pas dans une sphère imperméable à l'opinion des États Membres représentés à l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Assemblée générale a affirmé très clairement que les questions examinées par la Conférence étaient d'une importance cruciale pour notre sécurité collective. Si nous ne parvenons pas à répondre à la demande de l'immense majorité des membres de l'Assemblée générale qui souhaite que la Conférence avance sur les questions se trouvant à son ordre du jour, l'Assemblée générale envisagera d'autres solutions.

Il a été suggéré que, la Conférence n'ayant pas une position commune sur le démarrage de négociations sur un traité sur les matières fissiles, elle entame plutôt des négociations sur d'autres questions de son ordre du jour. Vous évoquez également la question, Monsieur le Président, dans votre document de réflexion du 30 janvier. Nous convenons que cette proposition n'est pas exempte de pragmatisme, mais elle aurait pour conséquence inacceptable de mettre de côté les souhaits, intérêts de sécurité et priorités affichés par la grande majorité des membres de la Conférence au profit de l'opinion et des intérêts de sécurité d'un petit nombre.

Ce serait une solution injuste, dans cette instance comme dans tout autre cadre multilatéral, qui irait à l'encontre des fondements mêmes du multilatéralisme et de la recherche de solutions globales, quelles qu'elles soient.

Il n'est pas réaliste d'exhorter la vaste majorité des membres de la Conférence à renoncer à la priorité qu'ils se sont fixés de négocier un traité sur les matières fissiles. Mais force est de constater qu'il est jusqu'à présent tout aussi peu réaliste, étant donné les

prescriptions en matière de consensus inscrites dans le Règlement intérieur de la Conférence, de se contenter de lancer un énième appel au démarrage de ces négociations.

Cela fait maintenant plus de quinze ans que ma délégation appuie le mandat Shannon. Nous apprécions ses nuances et les possibilités qu'il offre à toute délégation de soulever certaines questions, y compris celle de la portée qu'il convient de donner à un traité sur les matières fissiles. Cependant, rien n'indique jusqu'à présent que ce mandat servira de base au lancement des négociations cette année. C'est pourtant ce que vous prônez dans votre document de travail, Monsieur le Président.

Il est peut-être temps désormais pour nous tous, dans cette dernière année de répit, de reprendre le document CD/1299 et de reformuler ses dispositions de manière à aplanir les divergences et à entamer les travaux de fond sur cette question importante. Si nous ne parvenons pas à faire preuve de flexibilité, nous pourrions en tirer la conclusion qui s'impose sur l'avenir de cette instance, ou c'est l'Assemblée générale qui s'en chargera.

Nous saluons, Monsieur le Président, votre intention d'organiser une série de discussions franches et honnêtes sur l'avenir de cet organe. Nous espérons que vous constaterez que toutes les délégations sont disposées à faire preuve de la flexibilité nécessaire et sont prêtes, selon les termes de la résolution 66/66 de l'Assemblée générale, à adopter et à mettre en œuvre un programme de travail qui nous permette de reprendre les travaux de fond prévus à notre ordre du jour au début de la session de 2012.

Si nous y parvenons, il est alors permis d'espérer que la Conférence prendra conscience, comme elle l'a fait par le passé, qu'elle devrait jouer un rôle à part entière dans le changement de l'environnement de sécurité international. Si la Conférence n'y parvient pas, mieux vaut, comme il a été dit précédemment, suspendre ses travaux jusqu'à ce que l'on constate une plus grande convergence de vues sur les négociations à mener au sein de cet organe. On peut aussi imaginer, comme vous l'avez suggéré, Monsieur le Président, que la Conférence se réunisse chaque année pendant une période plus courte jusqu'à ce que l'on parvienne à un accord sur le programme de travail.

Bien que ma délégation souhaite toujours ardemment négocier au sein de la Conférence, le temps et les ressources qu'une petite délégation comme la Nouvelle-Zélande peut consacrer à cette question sont limités lorsque le climat politique n'est pas favorable à la réalisation de progrès.

Monsieur le Président, ma délégation se réjouit de poursuivre cette discussion franche et honnête. Nous vous félicitons pour vos efforts soutenus et pour la créativité dont vous avez souvent fait montre afin d'amener la Conférence à s'atteler à ses travaux de fond.

Vous disposez de l'appui de la Nouvelle-Zélande dans cette entreprise mais je me permets de faire remarquer qu'il reste peu de temps à la Conférence pour justifier son existence auprès de l'Assemblée générale.

M. Jazaïry (Algérie): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence.

Votre présidence intervient au moment difficile du début de la session, où vous avez à nous offrir, je dirai, un fil d'Ariane pour trouver une issue au débat sur le programme de travail après l'adoption, fort heureusement rapide, de notre ordre du jour.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre plein soutien pour vous accompagner dans vos efforts. Nous soutenons aussi les autres Présidents de la session, dont j'ai pu moi-même mesurer l'efficacité lorsque j'occupais la présidence, et souhaitons la bienvenue aux nouveaux Ambassadeurs du Brésil, de la Chine, du Japon, de la Norvège et de la Fédération de Russie auprès de la Conférence du désarmement. Nous avons entendu

aujourd'hui avec intérêt la déclaration de l'Ambassadeur Borodavkin de la Fédération de Russie.

Le document de travail que vous nous avez fourni m'invite à anticiper sur quelques éléments de la problématique de la Conférence que je développerai dans mon discours d'adieu ultérieurement.

Tout d'abord, je voudrais vous exprimer, au nom de la délégation algérienne, toute notre gratitude pour les efforts que vous avez déployés, et pour le document de travail CD/1929, qui traduit votre bonne foi et l'intérêt que vous portez à la Conférence du désarmement. Ce document stimule la réflexion sur la Conférence à un moment critique, marqué par de graves motifs de préoccupation face au blocage persistant de la Conférence, et plusieurs de mes collègues ce matin, de l'Autriche, de Nouvelle-Zélande et du Népal, ont exprimé de manière beaucoup plus éloquente que je ne pourrais le faire leurs préoccupations à ce sujet.

Vous évoquez la marche à suivre pour essayer de trouver une solution au sujet du programme de travail. Quelle ambition! C'est une gageure en vérité que de s'engager dans une voie autre que celle de consultations sur les consensus obtenus jusqu'ici pour tenter de lever les réserves sur les points de discorde. À cet égard, je continue de croire, et vous ne vous en étonnez pas, Monsieur le Président, que la décision CD/1864 adoptée par consensus en mai 2009, que votre document d'ailleurs n'évoque pas, constitue une base de compromis sérieuse pour engager des négociations et des consultations à même de prendre en charge, à terme, les préoccupations de sécurité de tous.

Il m'est en réalité difficile d'imaginer des solutions radicalement différentes dans la mesure où le cadre de la décision CD/1864 a été mûri sur une longue décennie de négociations. Il constitue le cadre logique, qui s'impose au bon sens, de tout programme de travail, si nous devons avoir un programme de travail. La solution nécessiterait un accord politique comme cela a été mis en évidence lors de la première séance plénière de la session de 2012 par mon ami l'Ambassadeur du Chili, Pedro Oyarce. Toutefois, pour tenir, cet accord doit reposer sur le bon sens. Faute d'un accord sur cette base, l'Algérie, à l'instar des États membres du Mouvement des pays non alignés, a plaidé en faveur de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je suis cependant assez réaliste pour reconnaître que la tenue de cette session est exclue au cours de 2012, pour des raisons politiques évidentes.

Comme vous le soulignez Monsieur le Président, les conditions ne semblent pas se prêter à l'adoption d'un programme de travail. Toutefois, il nous faudrait réfléchir au moyen de continuer à travailler sur les questions de fond au sein de la Conférence en attendant de parvenir à un accord sur un tel programme ou, peut-être, en nous dispensant carrément d'un tel programme. Pourquoi pas? Comme dit un proverbe swahili: «Faute de commander le vent, il faut savoir s'en servir».

Les options présentées dans votre document de travail préconisant de mettre la Conférence en suspens ou de réduire son temps de réunion laissent le problème entier. Au demeurant, le blocage de la Conférence n'est pas un épiphénomène. Cette situation vaut à différents degrés pour la plupart des mécanismes multilatéraux de désarmement aujourd'hui. Si nous suivons cette logique nous devrions donc mettre en suspens toute la mécanique onusienne de désarmement.

Je partage votre point de vue selon lequel, même s'il n'y a pas accord sur le programme de travail, nous pourrions avoir des discussions de fond sur toutes les questions à l'ordre du jour. Ceci inclurait les matières fissiles en tant que partie du point 1, relatif au désarmement nucléaire. Nous notons d'ailleurs, au vu du paragraphe 4 de votre document CD/1929, que le désaccord à ce sujet porte sur l'opportunité d'engager immédiatement des négociations et non sur l'opportunité de l'examen d'un traité afférent à cette question par la

Conférence. Il convient de préciser qu'au sens du Règlement intérieur contenu dans le document CD/8/Rev.9, du 19 décembre 2003, le programme de travail équivaut à un calendrier des activités de la Conférence pour la session. Nous pourrions à ce titre revenir au format simplifié du programme de travail appliqué durant les années 1980, qui nous permettait de négocier les rapports sur les délibérations et de les refléter dans le rapport annuel. Cet exercice ne devrait pas préjuger de la mise en place d'organes subsidiaires ou du lancement de négociations.

Depuis 2004, chaque année, nous avons organisé des débats thématiques, tantôt dans un cadre officiel, tantôt dans un cadre informel, sous la conduite de coordonnateurs. Ces réunions ont été l'occasion de réaffirmer les positions respectives de nos États sans pouvoir toutefois refléter leur teneur dans le rapport annuel. Nous souhaitons que le format du programme de travail que je propose, un programme rachitique, simplifié au maximum, nous permette de passer de l'étape des discours à une phase de rédaction où l'on aura à négocier et à approuver par consensus des rapports sur les débats. Ceci nous permettrait peut-être d'instaurer un climat de confiance et de revenir à la fonction initiale de la Conférence du désarmement, à savoir la négociation sur les questions de fond, comme le rappelait très justement tout à l'heure l'Ambassadrice de Nouvelle-Zélande. On pourrait enfin préparer ainsi les éléments techniques pour d'éventuelles négociations.

Le processus de négociation multilatérale sur le désarmement est par nature très complexe. Il demande de la patience et du temps. Rappelons-nous que le premier instrument négocié par la Conférence du désarmement, à savoir la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, a été conclu en 1993, quinze années après la mise en place de la Conférence. Alors, je pense qu'il faut patienter et ne pas désespérer.

M. Lindell (Suède) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre accession au poste important de Président de la Conférence. Ma délégation est disposée à vous soutenir et à prendre part aux efforts communs au cours des semaines à venir. Nous nous associons aux autres délégations qui ont souhaité la bienvenue à nos nouveaux collègues.

La Suède souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne dans cette enceinte le 24 janvier. J'aimerais tout d'abord formuler quelques brefs commentaires et observations supplémentaires.

Depuis longtemps, la Suède plaide en faveur de l'adoption de mesures visant à éviter le développement des armes nucléaires et à convaincre les détenteurs d'armes nucléaires actuels de réduire, puis d'éliminer leurs arsenaux nucléaires.

Notre principal objectif est de débarrasser le monde des armes nucléaires ainsi que de toute arme de destruction massive. Nous n'y parviendrons pas à brève échéance, mais nous pouvons et devons prendre maintenant des mesures ambitieuses en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Ces mesures poseront les fondements d'un cadre juridique du désarmement nucléaire amené à s'élargir.

Le respect des obligations contractées au titre du TNP et des engagements qui ont suivi est au cœur de cette entreprise. Le Plan d'action adopté en 2010 au titre du TNP est désormais notre feuille de route, et les engagements qu'il contient doivent être mis en œuvre scrupuleusement.

La question d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires est l'une des plus anciennes à avoir été soulevées en matière de limitation des armements nucléaires. Pourtant, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne produit toujours aucun effet juridique, bien qu'il ait été négocié en 1996. Le Traité prévoit un régime de vérification solide et fiable. Son entrée en vigueur bénéficierait grandement à la sécurité

internationale et régionale et contribuerait à renforcer le régime de non-prolifération et de désarmement.

La Suède, en qualité d'État coordonnateur du processus de l'article XIV sur la facilitation de l'entrée en vigueur du TICE, a joué avec le Mexique un rôle particulier dans la promotion du Traité. Nous saisissons par conséquent cette occasion pour exhorter tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le TICE sans plus attendre.

À cet égard, nous aimerions féliciter chaleureusement le Ghana, la Guinée et le Guatemala ainsi que l'Indonésie, pour leur décision de ratifier le TICE.

Nous le savons tous, l'absence de négociations de fond au sein de notre Conférence a généré un grand sentiment de frustration. La Suède fait partie des États qui ressentent cette frustration. Cela fait beaucoup trop longtemps que nous sommes dans l'impasse.

La Suède continue de croire que la Conférence doit être en principe le lieu privilégié des négociations multilatérales de désarmement, même si elle ne peut l'être toujours et en toutes circonstances.

Ce fut une déception que de constater que nous ne sommes toujours pas parvenus à trouver un terrain d'entente afin d'avancer sur le programme de travail. Nous aimerions néanmoins vous féliciter, Monsieur le Président, pour les efforts que vous déployez dans ce sens.

Le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est pour nous la principale question de l'ordre du jour devant être abordée dans le cadre des négociations de fond. Nous estimons que les réunions organisées par l'Australie et le Japon en 2011 sur différents aspects du traité étaient intéressantes et prometteuses.

Nous devons plafonner juridiquement la production de matières fissiles à des fins d'armement et prendre en compte comme il se doit les stocks existants. L'objectif principal doit être d'entamer des négociations de fond, dans la mesure où un traité sur les matières fissiles est d'après nous une étape essentielle dans la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire général.

Cela étant, la Suède est également disposée à aller de l'avant sur les autres questions centrales de la Conférence du désarmement.

M. Woolcott (Australie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, comme il s'agit de ma première intervention sous votre présidence, j'aimerais saisir cette occasion pour vous féliciter et vous assurer du soutien de l'Australie, et surtout vous remercier de l'énergie que vous consacrez à votre mission.

Cela étant, vous avez raison de poser des questions essentielles en cette période critique pour la Conférence et de nous inciter à avoir un débat ouvert sur son avenir. Je pense que vous nous avez rendu service en nous encourageant, dans votre document non officiel et dans le document CD/1929, à chercher activement de nouvelles méthodes de travail. J'ai bien pris note des questions que vous avez soulevées au paragraphe 7 du document CD/1929 et aimerais formuler quelques observations à leur sujet.

L'Australie convient que l'absence chronique de résultats de la Conférence met sa crédibilité et son existence en péril, ce qu'elle a rappelé à plusieurs occasions. Le Ministre des affaires étrangères australien, Kevin Rudd, a déclaré ici même l'année dernière que la Conférence risquait d'être oubliée de l'histoire.

L'Australie estime que les propositions visant à mettre en suspens la Conférence ou à limiter son temps de réunion doivent être examinées attentivement, notamment au cours des derniers mois de la session de cette année. Les institutions multilatérales doivent être soutenues, mais elles doivent également poursuivre l'objectif dans lequel elles ont été

créées et profiter de l'expérience de leurs membres. Se réunir 24 semaines par an sans obtenir de résultat ne sert ni l'institution, ni ses membres, ni ses partenaires.

Étant donné que l'Assemblée générale a consacré une quatrième session extraordinaire au désarmement, j'ai l'impression que la balle est déjà dans son camp.

Monsieur le Président, j'ai également examiné avec soin les observations relatives au traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles que vous formulez dans les paragraphes 3 à 5 du document CD/1929. Vous estimez que le traité a été lié à la Conférence du désarmement, que la Conférence et le traité doivent être considérés comme deux entités distinctes, et que la Conférence doit pouvoir s'affranchir du traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles et ne pas en être l'otage. J'ai peut-être mal compris vos propos, mais l'Australie ne considère pas que le traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles soit d'une complexité telle qu'il faille le mettre de côté. L'Australie est d'accord avec les 189 États parties au TNP qui ont réaffirmé en mai 2010 que le traité était une urgente nécessité.

Sans m'attarder sur ce point, j'aimerais que la position de l'Australie soit bien claire. Pourquoi voulons-nous un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles? Parce qu'il pourra apporter des avantages considérables sur le plan de la sécurité en aidant à réaliser les objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaire. En fixant la quantité maximale de matières fissiles dont les États pourront disposer à des fins d'armement, il marquerait un progrès essentiel sur la voie d'un désarmement nucléaire irréversible. Il aurait aussi pour effet de rendre encore plus stricts les contrôles des matières fissiles. En limitant la quantité de ces matières qui sera disponible à des fins d'armement, le traité viendra compléter le TICE, qui empêche la mise au point d'armes nucléaires en interdisant les essais.

Pourquoi le mandat Shannon? Parce qu'il définit précisément les paramètres du débat sur la portée de l'instrument, qui devra se tenir dans le cadre des négociations sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et parce qu'il permet au plus grand nombre d'acteurs possible de participer aux négociations. Ceux qui sont véritablement intéressés par un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, quelle qu'en soit la portée, devraient bien réfléchir avant de déclarer que le mandat Shannon doit être modifié ou écarté.

Nous pourrions en conclure que la Conférence doit, pour sa survie, se dégager du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour s'en sortir. Mais on peut évidemment invoquer les mêmes arguments pour les autres questions centrales pour lesquelles les perspectives de parvenir à un consensus sur un instrument négocié ne sont pas meilleures, voire sont pires que celles d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Les Parties au TNP ici présentes devront aussi réfléchir aux effets de la mise en œuvre du Plan d'action du TNP en termes de mise en œuvre, étant donné que la mesure n° 15 du Plan d'action de la Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP de 2010 exige le démarrage immédiat des négociations relatives au traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Trois mois après la première session du Comité préparatoire, l'Australie n'a aucune intention de renoncer à certains éléments du Plan d'action, notamment aux mesures n^{os} 6 et 7, qui exigent que la Conférence traite du désarmement nucléaire et qu'elle entame un débat de fond, sans limitation, sur les garanties de sécurité négatives.

Donc, si nous devons conclure (et je pense qu'il ne serait pas indiqué de le faire) que la Conférence doit abandonner le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour préserver son existence, il serait alors légitime de demander aux Parties au TNP ici présentes dans quelle instance il conviendrait d'élaborer ce traité. Il serait aussi légitime de compter sur une réponse circonstanciée.

Le fait est qu'aucun des représentants ici présents qui poursuit l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération ne remet en cause la nécessité de contrôler les matières fissiles à des fins d'armement.

Monsieur le Président, vous n'avez pas été passif et vous avez ouvert la session de 2012 avec des messages directs et des questions incisives, et c'est tout à votre honneur. L'Australie ne veut pas non plus rester passive sur ces importantes questions nucléaires en 2012. Nous sommes ouverts à des solutions novatrices auxquelles nous souhaitons prendre part.

M. Rosocha (Slovaquie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, c'est la première fois que ma délégation prend la parole lors de la session de la Conférence du désarmement de 2012 et sous votre présidence; je voudrais donc tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence dans un moment si critique. Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux Ambassadeurs à la Conférence.

La frustration et l'insatisfaction face à la situation dans laquelle se trouve actuellement la Conférence sont trop profondes et le blocage dure depuis trop longtemps. Cette situation a de graves conséquences sur la crédibilité de la Conférence et sur sa capacité à répondre à nos besoins en matière de sécurité.

Cependant, comme chaque année, ma délégation aborde la Conférence avec l'espoir que nous pourrions trouver des compromis qui nous permettront de reprendre les travaux de fond. C'est pourquoi ma délégation salue tous les efforts susceptibles de redynamiser le rôle de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. À cet égard, nous vous sommes reconnaissants de l'intérêt que vous manifestez et des efforts que vous déployez. Ma délégation vous assure de son plein appui dans votre entreprise de poursuite des consultations et de collaboration avec toutes les parties intéressées en vue d'élaborer un programme de travail qui soit acceptable par tous les membres. À cet égard, nous vous félicitons également pour votre document de travail CD/1929, qui nous a été soumis hier dans le but de contribuer à nos délibérations.

Cette année sera cruciale pour la Conférence. Notre détermination à faire avancer les négociations multilatérales de désarmement sera mesurée à l'aune de nos actes. La communauté internationale dans son ensemble nous observe et passera nos décisions au crible. Nous ne pouvons nous permettre de laisser sombrer cet organe, du seul fait de notre inaction. Nous pensons au contraire que la Conférence est un élément clef du dispositif de désarmement dans son ensemble, qui peut apporter des changements de fond concrets. Mais nous devons passer de la théorie à la pratique.

Nous comprenons que les parties aux négociations qui se déroulent au sein de la Conférence n'ont pas toutes les mêmes priorités. Nous devons faire preuve d'une plus grande flexibilité pour surmonter ces différences, afin d'obtenir l'assurance et la confiance nécessaires au rapprochement de nos positions. Nous pensons qu'avec la volonté politique suffisante, nous pouvons encore trouver un consensus et parvenir à un résultat qui sera acceptable par tous. Nous sommes persuadés que la Conférence est la meilleure instance pour élaborer des instruments mondiaux qui soient légitimes et viables.

Négocier un nouvel instrument requiert de nouvelles idées et de nouvelles méthodes. Cependant, nous ne pensons pas que, en ajoutant encore plus d'ingrédients et de saveurs à un plat et en indiquant de quelle manière le cuisiner, il deviendra comestible pour autant. C'est pourquoi nous estimons qu'ajouter de nouvelles conditions préalables aux négociations afin de définir leur portée et préjuger de leurs résultats ne rendra pas ces dernières plus attrayantes et ne hâtera leur lancement. Au contraire, ce n'est qu'en entreprenant de véritables négociations que nous saurons quelles questions peuvent être abordées et de quelle manière, afin de parvenir à un résultat négocié. Cuisinons comme il faut et ne brûlons pas notre plat; il sera aussi servi à d'autres.

Il est tout à fait normal que les intérêts nationaux de sécurité soient défendus au mieux dans les négociations. C'est le bon moment et le lieu approprié pour chercher à obtenir un consensus. Nous ne sommes pas d'accord avec ceux qui invoquent la règle du consensus pour faire obstruction aux travaux de la Conférence.

La Conférence doit proposer des solutions. Si elle n'y parvient pas, d'autres organes s'en chargeront. Nous ne pouvons ignorer les aspirations à ouvrir dans d'autres instances des négociations sur le désarmement, et à les poursuivre. La Conférence a prouvé par le passé qu'elle pouvait mener des négociations fructueuses. Nous devons ranimer cet organe et réactiver son potentiel.

Il nous faut examiner attentivement les perspectives d'avenir de chacune des questions inscrites à notre ordre du jour. Il est peut-être trop tôt pour entamer des négociations sur certaines questions mais seul l'examen de la question permettra de le déterminer et de savoir jusqu'où il est possible d'aller. Par conséquent, nous devons aborder dès que possible les questions figurant à l'ordre du jour de la Conférence. Nous estimons que le fait d'entamer les négociations sur une question en particulier ne signifie pas que l'on néglige les autres.

Façonner notre futur environnement mondial en matière de sécurité et envisager les possibilités pour l'avenir nous impose de porter le regard au-delà de telle ou telle mesure pour se concentrer sur l'objectif final. Nous pensons qu'il est possible d'atteindre cet objectif en élaborant un cadre général d'instruments et de mesures qui offrent des garanties. Une telle approche permettrait de s'assurer que les négociations se poursuivront indépendamment de la mise en œuvre de telle ou telle mesure. Nous devons fournir des garanties et convaincre nos partenaires que chaque mesure, même si elle crée provisoirement des déséquilibres, sera suivie d'autres mesures, qui rétabliront l'équilibre sur une voie bien tracée menant à l'objectif final.

Se cantonner à une seule approche, même si elle répond à des exigences élevées, ne nous permettra pas d'avancer si elle n'autorise aucune flexibilité. Nous devons faire preuve d'ouverture et adopter une approche qui mette l'accent sur l'objectif final. Cela permettrait également d'avancer dans l'élaboration des instruments pertinents pour la réalisation de cet objectif.

À cet égard, j'aimerais réaffirmer que ma délégation est toujours favorable au lancement immédiat de négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement nucléaire. Nous considérons que ce traité est indispensable et qu'il constitue naturellement la prochaine étape vers la réalisation de notre objectif final, à savoir un monde débarrassé des armes nucléaires.

Ma délégation est disposée à travailler avec tous les partenaires afin de permettre à la Conférence de sortir de l'impasse et de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

M^{me} Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, à l'instar des orateurs qui m'ont précédée, je voudrais vous féliciter pour vos efforts tendant à ce que l'on réfléchisse à la manière d'amener la Conférence à s'acquitter de son mandat initial, qui est de négocier les traités officiels.

Je voudrais cependant formuler quelques observations sur certaines des affirmations que vous faites dans votre document de travail CD/1929 qui vient d'être distribué. Je voudrais tout d'abord rappeler la frustration que nous éprouvons tout comme certains collègues et que mon Secrétaire d'État est venu exposer ici même l'année dernière.

Vous déclarez dans votre document que les débats sans fin au sujet d'un programme de travail ont empêché la Conférence de mener un débat de fond sur les questions se trouvant à son ordre du jour, qui constitueraient la base des négociations. Je voulais signaler

que, au contraire, nous avons engagé des débats ciblés sur tous les points de l'ordre du jour, même en l'absence d'un programme de travail.

Ces discussions se sont déroulées dans des cadres très divers: réunions informelles, réunion formelles en plénière, réunions de coordination et même réunions en dehors de la Conférence. À cette occasion, des délégations ont fait venir des experts afin d'examiner ces questions plus en détail. L'objectif de ces réunions était notamment de déterminer lesquelles, parmi les questions à l'ordre du jour, pouvaient faire l'objet de négociations fructueuses. Là encore, les débats ont conclu que le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles faisait partie de ces questions.

Dans ce document, vous posez la question de savoir si la Conférence doit accorder la priorité à la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Le fait est que la raison d'être de cet organe est de négocier des traités, notamment en matière de désarmement nucléaire. J'aimerais attirer l'attention sur les énormes progrès qui ont été réalisés dans la réduction des arsenaux russe et américain par le biais d'un processus progressif et indiquer que, concrètement, d'autres étapes devront être franchies avant que ces réductions négociées puissent devenir multilatérales. Nous savons aussi qu'arrêter la production de matériels utilisés pour la fabrication d'armements nucléaires est l'une des conditions qui permettra une baisse massive, puis l'élimination totale, des armes nucléaires. C'est pourquoi le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est la prochaine étape qui s'impose dans le cadre de ces efforts multilatéraux. Un tel traité représenterait un immense pas en avant, essentiel pour l'unique organe permanent de désarmement multilatéral de la communauté internationale qu'est la Conférence du désarmement.

De fait, 189 États ont adopté cet objectif dans le document final du TNP. Allons-nous, comme d'aucuns l'ont indiqué, rejeter purement et simplement cet objectif et écarter le Plan d'action, qui a été unanimement salué et qui est considéré comme une feuille de route pour l'avenir? Nous y sommes fermement opposés.

Vous déclarez également dans votre document de travail qu'en raison de son absence de résultats, la Conférence devrait raccourcir ses sessions ou être mise en suspens. J'aimerais simplement faire observer qu'il serait difficile sur le plan pratique de revenir en arrière si une telle mesure était prise. Nous savons tous qu'il est parfois impossible de récupérer des ressources qui ont été réaffectées.

Il s'agit de questions importantes, mais le véritable enjeu est de parvenir à mettre en œuvre les priorités que s'est fixées la communauté internationale.

La communauté internationale a reconnu précédemment l'importance du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, dont l'examen doit se poursuivre à la Conférence du désarmement, ce qui témoigne de son engagement. La Conférence réunit les parties prenantes et leur donne les moyens d'entamer de véritables négociations. La mettre en suspens ou limiter son temps de réunion nous priverait de notre lieu de réunion naturel. En l'absence de la Conférence, on cherchera certainement d'autres solutions pour poursuivre cet objectif, dont certaines seront sans doute moins à même de produire un résultat consensuel et de répondre à nos intérêts respectifs en matière de sécurité.

Mettre de côté le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles reviendrait pour la Conférence à avouer son échec en tant qu'organe de négociation. Les États-Unis ne sont pas prêts à admettre la défaite et ne sont pas disposés non plus à accepter une mesure dont l'effet serait d'indiquer que nous n'avons ni l'énergie ni l'envie de fournir les efforts importants que réclame la négociation d'accords en matière de désarmement. Je suis fier de représenter un président qui a fédéré la communauté internationale autour de l'objectif d'un monde débarrassé des armes nucléaires. Nous ne pouvons nous dérober à cette mission.

Dans le document que vous nous avez soumis, vous posez aussi la question de savoir si l'ordre du jour de la Conférence n'est pas la cause de l'impasse et vous proposez l'organisation d'une session extraordinaire sur le désarmement chargée de revoir l'ensemble du dispositif. Même s'il est vrai qu'il serait bon de réexaminer notre ordre du jour, lequel est profondément ancré dans la guerre froide, qui relève de l'histoire ancienne, le fait est que c'est à nous, membres de la Conférence, qu'il revient de prendre cette décision. Si nous estimons que la révision de notre ordre du jour est justifiée, nous pouvons en parler. Cependant, ce n'est certainement pas le moment pour nous d'afficher une perte d'intérêt, d'énergie ou d'engagement à mettre en œuvre le programme de la communauté internationale en matière de désarmement. Encore une fois, la réduction des matières fissiles est au cœur même du désarmement nucléaire, il ne s'agit pas d'un parasite qui se serait introduit dans les dispositifs du désarmement.

Il est temps pour nous de redoubler d'efforts pour trouver un moyen de répondre aux préoccupations qui ont empêché le démarrage des négociations. Nous pensons que la règle du consensus, qui fait que tous les intérêts nationaux de sécurité des États sont protégés dans les négociations, est notre meilleure garantie.

J'aimerais enfin souhaiter la bienvenue à notre collègue russe, M. Borodavkin, qui a notamment évoqué dans sa déclaration une nouvelle proposition de compromis s'inscrivant dans le cadre proposé par M. Jazaïry. Cette proposition de compromis vise à remettre cet organe au travail et nous l'appuyons, témoignant ainsi d'une flexibilité et d'une volonté politique dont cet organe a tant besoin.

M. Getahun (Éthiopie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de la première session de 2012 de la Conférence du désarmement. J'aimerais aussi vous remercier pour le document de travail que vous nous avez présenté sous la cote CD/1929, qui illustre bien vos efforts prometteurs pour recentrer les travaux de la Conférence sur son programme de fond. Mes remerciements s'adressent également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de Cuba, pour l'excellent travail qu'il a effectué lors de la dernière session de la Conférence.

Nous sommes encouragés par la poursuite de la participation active du Secrétaire général de l'ONU et de son Représentant personnel, le Secrétaire général de la Conférence, à l'entreprise de revitalisation de la Conférence.

À l'heure où nous entamons la session de 2012 de la Conférence du désarmement, l'Éthiopie, en sa qualité de membre du G-21, réitère que le rôle de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement conserve toute sa légitimité. Mener des négociations sur une élimination générale et complète des armes nucléaires dans un délai déterminé, notamment en adoptant une convention sur les armes nucléaires, devrait rester notre priorité.

Nous proposons de nous concentrer lors des prochaines séances en plénière sur l'examen des idées qui pourraient aider à sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations à la Conférence. Traiter l'une après l'autre les questions que vous proposez, Monsieur le Président, lors des prochaines séances plénières et des consultations de groupe, pourrait nous aider à entamer des débats plus honnêtes et plus ouverts sur les véritables problèmes qui bloquent tout progrès. Prendre à bras le corps en toute transparence les problèmes de fond pourrait nous aider à définir la prochaine étape. Cela permettrait aussi à l'Assemblée générale et à la communauté internationale dans son ensemble de mieux orienter leur soutien politique à la Conférence.

L'Éthiopie est disposée à travailler en étroite collaboration avec votre délégation ainsi qu'avec d'autres délégations dans le cadre de la Conférence pour élaborer un programme de travail qui recueille l'aval de tous afin que la Conférence puisse conserver sa

pertinence et s'acquitter de son mandat. Nous souhaitons sincèrement que tous fassent preuve de flexibilité pour que nous parvenions à un consensus.

J'aimerais enfin m'associer aux délégations qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Ambassadeurs à la Conférence.

M. Miranda Duarte (Portugal) (*parle en anglais*): J'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à cette fonction importante et bien sûr vous faire part du soutien de ma délégation dans l'accomplissement de cette tâche. Ma délégation a pris la parole pour remercier la délégation qui s'est exprimée aujourd'hui même en faveur de la poursuite de l'examen de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence et de la nomination d'un rapporteur spécial sur la question.

Dans le même ordre d'idées, nous aimerions prendre note du soutien que le Brésil nous a apporté lors de la séance de la semaine dernière, et l'en remercier. J'aimerais saisir cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Antonio Guerreiro ainsi qu'aux nouveaux représentants à la Conférence.

M^{me} Anderson (Canada) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ma délégation aimerait également évoquer brièvement le document de travail très utile que vous nous avez soumis hier. Nous aimerions vous remercier d'encourager la Conférence à tenir un débat franc et ouvert sur son avenir. Votre document nous propose d'examiner certaines questions importantes et le Canada estime tout comme vous que l'absence chronique de résultats à la Conférence met en danger sa crédibilité et son existence.

Cependant, tout comme l'Australie, les États-Unis et d'autres délégations, nous sommes préoccupés par le fait que le document de travail semble suggérer que la Conférence devrait mettre de côté le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, ce qui risque de donner l'impression que cette mesure permettrait de résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés à l'heure actuelle.

En octobre dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies a chargé la Conférence de négocier ce traité. La plupart des États ici présents se sont également engagés dans le cadre de la mesure n° 15 du Plan d'action du TNP de 2010, à négocier immédiatement un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Ce sont là des engagements auxquels on ne saurait renoncer à la légère, sachant qu'ils ont été pris en raison de l'extrême importance que revêt une interdiction de la production de matières fissiles pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération.

Néanmoins, nous nous réjouissons d'examiner votre document de travail au cours des semaines à venir et d'en exploiter les nombreuses idées utiles.

Le Président: La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 7 février 2012, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 45